



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 03 mai 2011

Investissements d'avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Hydrogène et piles à combustibles »

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, ministre auprès de la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, et René RICOL, commissaire général à l'investissement annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME et dédié à l'hydrogène et aux piles à combustibles.

Les marchés de l'hydrogène pourraient générer en France un chiffre d'affaires estimé entre 5 et 40 milliards d'euros par an d'ici 10 à 15 ans.

Employé essentiellement aujourd'hui comme composant chimique dans des procédés industriels (raffinage, production d'ammoniac...), l'hydrogène pourrait être utilisé, grâce à son potentiel de **vecteur énergétique**, pour produire électricité et chaleur dans un bâtiment, assurer le fonctionnement d'objets nomades et stocker de l'énergie.

La production d'hydrogène, inexistant à l'état naturel, consomme de l'énergie. Selon la source d'énergie, la matière première et le procédé utilisé (gaz naturel, électrolyse de l'eau, production biologique à partir d'algues, ...), l'emploi de l'hydrogène peut contribuer à réduire le recours aux ressources non renouvelables et/ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La valorisation d'hydrogène en énergie peut notamment s'appuyer sur les **piles à combustible** qui permettent de **convertir l'hydrogène en électricité**. Les piles à combustible produisent de l'électricité pour des applications allant de l'électronique embarquée (téléphonie mobile, micro-générateurs) aux installations industrielles en passant par les transports ou la fourniture de courant de secours. Leur utilisation dans les bâtiments et les véhicules contribue à la limitation des nuisances (pollutions, bruit) dans ces secteurs.

Technologies prometteuses à l'horizon 2020, l'hydrogène énergie et la pile à combustible nécessitent des phases de démonstration préindustrielle pour être déployés à plus large échelle. Ces démonstrateurs ont pour objectifs de :

- valider la **faisabilité technico-économique** des solutions en les testant en situation réelle,
- confirmer leurs **bénéfices énergétiques et environnementaux**,
- préparer l'**industrialisation** en travaillant sur le stockage et la distribution de l'hydrogène et notamment sur les coûts de conception et de fabrication des piles à combustible,
- structurer les compétences des acteurs industriels et des PME sur le territoire, en vue d'un **déploiement international**.

C'est l'objet de l'appel à manifestations d'intérêt « hydrogène et piles à combustible » qui est destiné aux projets concernant :

- la **production d'hydrogène d'origine renouvelable ou faiblement carbonée**,
- le développement d'applications dans le domaine de la **mobilité** au niveau de flottes captives (utilitaires, bus, navettes fluviales) hors développement des applications automobiles qui seront traitées par ailleurs,
- la faisabilité d'une **production et d'une utilisation délocalisées d'énergie** au niveau d'un éco-quartier ou d'une ville,
- le déploiement **d'applications ciblées** telles que le secours électrique ou les engins logistiques.

Les projets retenus par cet appel à manifestations d'intérêt contribueront par ailleurs à l'évolution du cadre réglementaire et aborderont la question de la faisabilité sociétale, en traitant tout particulièrement la question des risques et des impacts sanitaires.

Cet AMI rentre dans le cadre de l'action « démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie » du Programme d'Investissements d'Avenir et dont l'enveloppe budgétaire est de 1.35 milliard d'euros.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 août 2011

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :

investissement-avenir.gouvernement.fr
ademe.fr

Volet développement durable des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien à la recherche et aux entreprises innovantes, telles que les équipements d'excellence ou les laboratoires d'excellence gérés par l'ANR, la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par CDC entreprise et les actions d'OSEO et de la CDC en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36

Cabinet de Valérie Pécresse : 01 55 55 84 32

Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43

Cabinet de Christine Lagarde : 01 53 18 41 35

Cabinet de Eric Besson : 01 53 18 44 91

ADEME : 01 40 41 55 01

